

Les cas de dispense

On vous dit tout sur les différents cas de dispense et les documents à nous fournir



Le socle des garanties est obligatoire pour les salariés et leurs enfants.

Des cas de dispenses d’inscription à la Complémentaire Santé sont prévus par l’accord collectif Frais de santé de la SNCF et à la réglementation.

Pour bénéficier d’une dispense, vous devez en faire la demande auprès de Malakoff Humanis en fournissant les justificatifs demandés.

Si vous êtes dans le cas de dispense "code 4", l’inscription au contrat collectif socle de la SNCF devient obligatoire à l’issue de la période de dispense (date anniversaire du contrat individuel).

Code dispense	Motif de dispense	Justificatifs à produire
1	CDD supérieur ou égal à 12 mois	Carte de tiers payant ou attestation de l’organisme assureur auprès de qui le contrat individuel a été souscrit (avec la mention de l’échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
2	CDD de moins de 12 mois	Attestation sur l’honneur signée intégrée dans le parcours de dispense (valable pour la durée du CDD, à renouveler si CDD renouvelé).
H	CDD inférieur ou égal à 3 mois	Attestation sur l’honneur signée intégrée dans le parcours de dispense (valable pour la durée du CDD, à renouveler si CDD renouvelé). La demande est à effectuer dans les 10 jours à compter de la date d’embauche. Elle ouvre droit au bénéfice du dispositif versement santé.
3	Temps partiel – Cotisations au moins égales à 10 % de la rémunération brute	Attestation sur l’honneur signée intégrée dans le parcours de dispense. L’appréciation du seuil de 10% est renouvelée chaque année.
4	Salarié déjà couvert par une assurance individuelle frais de santé au moment de l’embauche. Dispense valide jusqu’à l’échéance du contrat individuel ou sa date de tacite reconduction. Et, temporairement, salariés relevant du régime spécial de la SNCF couverts par une assurance individuelle de frais de santé au 1er mai 2025.	Carte de tiers payant ou attestation de l’organisme assureur auprès de qui le contrat individuel a été souscrit (avec la mention de l’échéance ou de la date de renouvellement tacite).
5	Régime article L.242-1 du Code de la Sécurité sociale (salarié couvert par un contrat collectif à adhésion obligatoire ou facultative mis en place dans une autre entreprise)	Carte de tiers payant ou attestation de l’organisme assureur (avec la mention de l’échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
6	Régime Alsace Moselle	Attestation sur l’honneur signée intégrée dans le parcours de dispense.
7	Régime industries électriques et gazières	Attestation de la CAMEIG. La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
8	Régime Fonction publique d’Etat	Carte de tiers payant ou attestation de l’organisme assureur (avec la mention de l’échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
9	Régime Fonction publique territoriale	Carte de tiers payant ou attestation de l’organisme assureur (avec la mention de l’échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
A	Régime entreprise individuelle (contrats d’assurance de groupe dits “Madelin”)	Carte de tiers payant ou attestation de l’organisme assureur (avec la mention de l’échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
B	CMUC C2S (complémentaire santé solidaire)	Attestation C2S (avec date de fin de validité). La dispense ne peut jouer que jusqu’à la date à laquelle vous cessez de bénéficier de cette couverture ou de cette aide.